

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 28 mai 2025, a adopté l'ordonnance suivante en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) :

Ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 9 édictée dans le cadre de la cinquième édition du tournoi de soccer Techaide organisé par Centraide du Grand Montréal (9-1)

L'objet est de modifier la date de la gratuité accordée aux termes de l'ordonnance 9 pour le 20 juin 2025.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 30 mai 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat